

ance s'il parvenait à la dominer
La pensée seule fait frémir, que
la France !

C. P. D'A.

NIQUE & FAITS DIVERS

raires de Berlin ont été cités devant le tribunal correctionnel, pour avoir fait la traduction en allemand du roman, par Emile Zola. Le tribunal a arrêté de l'accusation qui chargeait d'avoir vendu sciemment des faux, attendu que ces libraires ne pas avoir lu l'œuvre qu'ils ont à répandre. Mais la saïce opération continue.

M. SOUSSKES. Rédacteur.

HOLIQUE

EN DIEU

PROVIDENCE

ent., la douz. 1 fr., le cent. 5 fr.

FEUILLES

En vente à
L'IMPRIMERIE CATHOLIQUEde luxe. Prix : 1 fr. 60
ordin. " 1 " 20

aint Benoit

aint Vincent de Paul

aint Alphonse de Liguori

des saints. Prix : 2 fr.

omérides " 60 c.

l'Assise, des SS. Dominicains, de Ste Thérèse, sont suffisamment et les nombreux renseignements ci-dessous offrent aux membres de chacun de ces Calendriers, deux cartes, calendrier sur le carton. Saint-Augustin a aussi édité un calendrier pour les précédents.

plan tout nouveau, ce calendrier

les Enfants de Marie contenant

le rapport de leur dévotion à la

l'oc et carton richement ornés.

au précédent quant à la forme
l'année, une pensée une notice
sur les Œuvres de la B. Marguerite
de la dévotion au Sacré-Cœur.

BOURSE DE PARIS

	13 Févr
AU COMPTANT	
Consolidés	100
0/0 Francs	82 82
0/0 id.	114 50
Or, New-York	100
Argent à Londres	182 50
<hr/>	
A TERMÉ	
0/0 Francs	82 82
0/0 id.	114 50
0/0 Italien	84 20
0/0 Anglais	100
0/0 Turc	11 07
0/0 Russie 1877	100
0/0 Autrichien	749 50
Banque de Paris	575
Mobilier français	1485
Credit foncier	516
Mobilier Espagnol	1650
Autrichien	2085

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE	fr. 6	Trois mois	six mois	un an	Rédaction et Expédition			BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
						BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg	Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.		
	FRANCE, BELGIQUE			11	20				
	ALLEMAGNE, AUTRICHE								
	ITALIE, ESPAGNE		10	19	36				
	ANGLETERRE, HOLLANDE								
	ETATS-UNIS								

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires

lui sont adressés.

Elle annone ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.

Lettres et argent franco.

LES COURS DE REPETITION

Fribourg, le 12 février 1882.

A la Tit. Rédaction de la Liberté.

Monsieur le Rédacteur,

Afin de renseigner vos lecteurs sur tout ce qui concerne le cours de répétition des recrutables, permettez-moi de vous adresser le texte des instructions données le 14 novembre dernier par la Direction de l'Instruction publique :

Après avoir rendu messieurs les inspecteurs attentifs aux mauvais résultats des examens des recrutables, je leur écrivais :

« En vertu de l'art. 261 du règlement général, je vous prie donc instamment de prendre les mesures suivantes :

« 1^e Comme vous avez la liste des recrutables astreints au cours de répétition, il vous sera aisément de vous assurer si le programme des cours à organiser vous a été soumis pour tous les cercles scolaires où sont signalés les ignares. Vous me ferez connaître les instituteurs qui seraient encore en défaut au 1^{er} décembre prochain.

« 2^e Vous remettrez aux préfets de votre arrondissement (s'ils ne l'ont pas déjà) la liste par école des recrutables astreints à la fréquentation des cours, et vous les priez d'appliquer immédiatement une amende de 20 centimes pour chaque absence qui leur serait signalée, et au bout de cinq récidives la prison.

« 3^e Vous donnerez pour instruction aux instituteurs d'envoyer chaque dimanche au préfet respectif la liste des absences de la semaine pour perception.

« 4^e Vous limiterez les heures d'enseignement de ces cours. Ils n'auront pas plus de cinq heures par semaine en deux fois, car l'instituteur ne doit pas se charger autre mesure.

« 5^e Commencé en novembre, interrompu de Noël au Nouvel-An, le cours sera terminé dans le courant de mars, mais repris pour les recrutables 8 ou 10 jours avant le recrutement, qui se fait ordinairement au mois d'août.

26 FEUILLET DE LA LIBERTÉ

LE

RENÉGAT

PAR

A. DEVOILLE

XIV

UN MAGDEBOURGOIS

Des furieux saisissent d'abord Martinitz. Le noble martyr demande que si on veut le tuer on lui laisse au moins le temps de se préparer à la mort. On lui répond en ricanant qu'il sera bien-tôt suivi d'un confesseur. Puis pendant qu'il recommande tout haut son âme à son Sauveur, il est précipité, la tête la première, par une de ses fenêtres du château, d'une hauteur de soixante pieds dans un fossé alors à sec et parsemé de pierres aiguës contre lesquelles il se heurte. Une clameur immense applaudît à cet acte de cruauté. Le burggrave Sternberg et le conseiller Lobkowitz, profitant du désordre et favorisés par quelques braves gens que j'avais requis à mon aide,

partout où vous ne seriez pas sûr du concours de l'autorité locale pour la surveillance de ces leçons, vous lâchez de les visiter à l'improvisiste, et je vous autorise à ajouter dans votre feuille d'indemnité des déplacements extraordinaires dans ce but.

« 7^e Je vous adresserai tous les rapports des instituteurs avant de préparer la répartition des subsides, et je vous prie d'être impitoyable pour les cours qui n'auraient pas été donnés ou qui ne le seraient qu'incomplètement. »

Le 18, même mois, j'adressais aux préfets la lettre suivante :

« A propos des cours de perfectionnement ou plutôt de répétition qui doivent s'ouvrir dans le courant de ce mois, je ne saurais assez vous recommander de faire appliquer sérieusement les dispositions des art. 249 à 262 du règlement général. L'enseignement doit être à la portée des élèves et le nouvel ouvrage qui vient de paraître sur les examens des recrutables sera un guide pour les instituteurs.

« J'ai appelé toute l'attention de messieurs les inspecteurs sur ces cours ; sur l'importance de les surveiller et de provoquer une fréquentation régulière. Ils sont entre autres chargés de vous remettre la liste des cours, qui doivent s'ouvrir ; d'inviter les instituteurs à vous envoyer tous les dimanches la liste des absences de chaque recrutable à raison de 20 cent. par absence ; après cinq absences illégitimes vous êtes prié d'appliquer la prison. Nos populations aiment à sentir la main de l'autorité. Faites-la donc peser lourdement sur les individus de mauvaise volonté. — Il faut le concours énergique de tous pour relever notre canton à nos propres yeux et à ceux de nos consœurs. »

S'il y a des cours qui ne se sont pas ouverts selon ces prescriptions, n'est-il pas du devoir de chaque citoyen ami de son pays d'en prévenir le préfet ou l'inspecteur ou la Direction, qui se seraient empêtrés de mettre un terme aux abus révélés. — Le conseil d'Etat est en ce moment nanti de ces questions. — Le Guide pratique pour les examens de recrues venait à peine de paraître ; il était recommandé dans le bulletin et dans les conférences d'instituteurs. J'apprends avec le plus vif

regret que cela n'a point suffi pour le populariser ; aussi, je ne doute pas que les autorités compétentes ne le rendent désormais obligatoire.

La prochaine conférence des préfets et des inspecteurs aura à s'occuper de diverses mesures devenues nécessaires, pour une meilleure exécution de la loi.

En terminant je ne puis m'empêcher d'inviter les instituteurs qui s'imaginent être victimes de leur dévouement au gouvernement, ou de leurs agissements contre le parti conservateur, à venir examiner leur dossier au bureau de la Direction. Il est fort commode de poser en victime politique, mais la vérité conserve toujours ses droits.

Veuillez agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Le Directeur,
H. SCHALLER.

NOUVELLES SUISSES

AGRICULTURE. — L'Emmenthaler-Blatt, recherche les causes de la concurrence faite par les blés d'Amérique à ceux de notre pays. Elle a augmenté dans une proportion énorme depuis quelques années.

En 1880, les Etats-Unis exportaient en Europe 1,700,000 hectolitres de céréales ; en 1880, leur exportation a été de 56,600,000 hectolitres. Comment cela est-il possible ?

La réponse à cette question se résume dans les faits suivants :

1^e Le climat des Etats producteurs de céréales en Amérique est plus favorable que le nôtre à ce genre de culture. L'Illinois, le Michigan, l'Ohio, le Minnesota et le Dacotah sont situés à une latitude meilleure, et les pluies y sont moins fréquentes.

2^e Le sol est meilleur et les frais d'engrais sont nuls.

3^e Les terrains sont à bon marché.

4^e Les grands domaines emploient pour labourer et pour battre le grain, des machines à vapeur.

L'Amérique arrive ainsi à livrer un kilogramme de blé à raison de 7 centimes pris sur place. Les frais de transport jusqu'en Suisse s'élèvent à 18 centimes par kilog. Le prix de vente étant dans notre pays de 28 à 30 centimes, la différence de 8 à 10 centimes forme le bénéfice des intermédiaires spéculateurs. L'agriculteur suisse, de son côté, ne peut pas vendre son blé à moins de 25 ou 28 centimes par kilog., s'il veut se récupérer des frais de culture. La situation de notre agriculture est donc bien difficile et il n'y a de ressource sérieuse que dans l'élevage du bétail et dans le produit du lait.

Berne

Une commission bernoise a été instituée pour encourager la participation du canton de Berne à l'Exposition nationale de Zurich. A chaque groupe d'exposition un et même deux membres sont attribués. On devra faire les plus grands efforts pour encourager la participation, mais jusqu'à présent fort peu d'exposants se sont annoncés.

Courrendlin. — La fête patronale de la paroisse de Courrendlin coïncidant cette année avec le jour du carnaval et la foire de Delémont, sera avancée d'un jour.

La solennité aura donc lieu le lundi 20 du courant, au lieu du mardi.

Uri

On écrit d'Andermatt au Bund que, à la fin de janvier et au commencement de février, la vallée d'Urseren a eu en moyenne une température de - 6 à - 7° cent. Vers 7 heures du matin et 4 heures de l'après-midi, de + 30° à 38° cent. au soleil, chaleur que ses habitants éprouvent rarement en plein été.

Les moulins et les chèvres paissent sur le Kirchberg, l'Oberalp et le Bezberg, où éclosent déjà les plus belles fleurs alpestres du printemps, et les passages des montagnes ont fort peu de neige. Les reboisements commencés il y a cinq ans font de remarquables progrès, et avant peu d'années, la vallée sera de nouveau pourvue de jeunes forêts ; seulement il serait à désirer qu'on supprimât l'élevage des chèvres qui leur est très nuisible.

Saint-Gall

Un Comité radical réuni à Au, avec le concours des délégués de la ville de Saint-Gall et de la campagne, a fixé comme suit le programme du parti :

En matière fédérale, le fameux plan du colonel Frei a été adopté dans ses points

ma femme et mes deux enfants à des intervalles assez rapprochés.

LA LIBERTE

er cette interpellation, re devaient la soutenir et abandonner la tribune ment fixé tant sur la dernière oranaise que sur une.

l'expérience nous ait évoyance et de l'énergie, nous avions ajouté foi mblablement le public car de nombreux spéciaux deux heures dans la séance ne dût ouvrir aut dire à notre excuse que l'interpellation aitement légitime, mais

nain de leurs nominateurs juraient de faire ire cessante — sur la algérienne. On voulait l'occupation générale, ou, comme le demandait, pas d'occupation du nt de nos troupes. le chiffre d'hommes protéger le Sud Oranais éventualités Roustan et des chiffres précis en 1.

éclat à M. Grevy, pro- donne rien. C'est sa et M. de Freycinet ont ite et ne parraissent pas plus de renseigne- et donc admissible qu'en ication; car enfin cette n importance, ce nous

et les pères de famille, et les enfants font partie visageraient même cette pitale, qu'on ne saurait

acéties tunisiennes nous en hommes et en urgent en aise de savoir où et celle prodigalité. En ce Oranais, l'Agence-Havas

et vrai, quelques rensei-

nt que la limite du Tell urité parfaite... sauf les entre tribus soumises et « sauf » si leusement

se Agence n'a rien de fait en effet que ces tribus servent toujours

azzias contre les Roumis, fermes et les moissons diées et les colons, hom- fants, massacrés ou em-

que les généraux Saus- sont à Paris où ils confi- avec le vainqueur des sommes convaincus qu'il choses dans ces confé- un peu de clarté offi- mieux l'affaire du pays,

pouvait être provoquée annoncée.

il n'est pas plus ques- ciation que si nous n'a- en Algérie et en Tunisie, en écoutant MM. Can-

Petit-Bien. Dans les cou- les scrutins de l'élection pour savoir si les oppor-

encore lutter contre les autrement dit si on est

contre la campagne de

rappeler l'interpellation, s'écrie t'on, évitons conflit parlementaire. Mais nos colons? Mais

Plus tard, plus tard, con- os sièges.

si M. Gambetta a jamais de cette Chambre, si bien point de vue de l'égoïsme ce que nous savons bien, majorité révolutionnaire ne

bances du Parlement avec de cynisme et de lâcheté,

la nomination comme am- sbourg de l'amiral Jaurès e par le président Greve.

La nomination de M. Tissot londres et de M. de Noa-

le. Gambetta affirme qu'à donner comme très pro- a se fera inscrire à l'Union groupe compte environ peut servir à M. Gambetta moment venu, une coali- reyinet serait le mauvais

up de gorges chaudes sur

l'excuse donnée par M. de Freycinet au citoyen Taladier au sujet de l'expulsion du nihiliste Lavrov. En effet, M. de Freycinet, en rejettant la responsabilité de cette expulsion sur le défunt cabinet, a été plus que piteux.

FRANCE

Le tribunal de la Seine est appelé à juger une curieuse affaire. Dans son dernier roman, — *Pat-Bouille*, — que publie le *Gaulois*, M. Zola met en scène un avocat du nom de Duverdy dont le portrait est, selon la manière de l'auteur, très chargé en couleurs. Or M. Duverdy existe; il est même avocat à la cour d'appel de Paris.

Ayant initialement prié M. Zola de changer le nom de son personnage, M. Duverdy a intenté un procès à l'auteur et au *Gaulois*, estimant qu'un nom patronymique est une propriété dont le seul porteur de nom a le droit de disposer.

L'avocat de M. Zola a, au contraire, soutenu que la littérature serait impossible si un romancier ne pouvait prendre où il veut les noms de ses personnages.

Le jugement sera rendu dans huit jours.

La *Gazette de France* publie l'article suivant que nous reproduisons à titre de renseignement.

Le téléphone indiscret.

C'est une belle chose que le téléphone ; d'un bout à l'autre de Paris deux amis peuvent causer ensemble de leurs petites affaires sans avoir besoin de se déranger.

Il n'a qu'un inconvénient, c'est que s'il permet aux interlocuteurs de s'entendre, il ne leur permet pas de se regarder, et comme ils ne peuvent être mis en rapport l'un avec l'autre que par une manipulation effectuée à la station centrale et à laquelle ils restent absolument étrangers, la moindre erreur dans la mise en communication peut changer le destinataire et faire arriver les plus graves confidences à des oreilles à qui elles n'étaient pas destinées.

C'est, dit-on, ce qui est arrivé dernièrement ; ceux qui se prétendent bien informés précisent même la date, et affirment que la chose n'est passée le dimanche 5 février.

Deux grandes puissances avaient à causer des affaires d'une troisième que l'on disait être dans ses petits souliers ; l'une d'elle, qui n'avait pas à cœur, tant s'en faut, de l'en tirer, voulait faire intervenir l'autre pour l'y emprisonner tout à fait.

La première emboucha donc son téléphone, et demanda la communication avec la seconde ; la communication établie, elle se mit à lui expliquer ce qu'elle voulait ; malheureusement, il paraît que l'employé s'était trompé, et ce fut une tierce personne qui, fort étonnée de l'honneur qu'on lui faisait, reçut la confidence et entendit finalement signifier cet arrêt : « Il faut à tout prix l'empêcher de se relever. »

Lorsque celle-ci s'aperçut de l'erreur et avertit le correspondant fourvoyé qu'elle n'était point celle à qui il croyait s'adresser, il était trop tard, le mot terrible était lâché.

Or, les malins prétendent connaître une puissance qui, simplement ébranlé le 6 février, a été, dans les jours suivants, jetée bas par une intervention contre laquelle elle ne pouvait pas se défendre, et si bien empêchée de se relever qu'elle est restée sur le carreau « étranglée. »

Ils disent tout crânement que c'est l'*Union générale*, et le fait est que, trois jours après la date indiquée, son directeur et son président du conseil d'administration étaient arrêtés juste au moment où, assistés de leurs collègues, ils allaient tenter les derniers efforts pour la relever.

Quant à savoir entre qui s'échangeait la correspondance téléphonique qui s'est ainsi égarée, ils assurent qu'ils n'éprouvent aucun embarras à le deviner et ils y mettent la signature et l'adresse sans hésiter. Nous ne sommes pas aussi forts qu'eux, et ne voulons pas nous faire l'écho des commentaires dont cet incident est l'objet.

Ce que nous pouvons dire seulement, c'est que s'il existe quelqu'un qui, capable de se faire ainsi obeir, n'a pas reculé devant de pareilles ruines pour se venger, il fallait qu'il eût de bien terribles dettes de sang et d'argent à faire payer.

Quoi qu'il en soit, nous finirons probablement par avoir le mot de l'épigone, car si le téléphone n'a pas gardé son secret, celui qui s'est trouvé le confident malgré lui de l'ordre donné ne s'est pas cru obligé à se faire quand il l'a vu si ponctuellement exécuté.

Le jour de la justice viendra, et si les inculpés invoquent son témoignage, il est à

croire qu'il n'hésitera pas à leur apporter. Ce jour-là on verra peut-être pourquoi l'*Union générale* est tombée, mais on verra assurément, nous croyons pouvoir l'affirmer, pourquoi elle s'est trouvée, d'une manière si étrange et si subite, mise, par l'arrestation de ses chefs, dans l'impossibilité absolue de se relever, et d'user dans ce but de toutes les ressources dont elle pouvait encore disposer.

ITALIE

La Chambre a approuvé l'article de la commission accepté par le ministère et consacrant le principe de la représentation des minorités. Le principe serait appliqué seulement aux collèges nommant cinq députés ; ces collèges seront au nombre de 33 au minimum et de 38 au maximum.

Le Parlement élira une commission composée de six sénateurs et de six députés pour fixer les circonscriptions électORALES sous la présidence de M. Depretis.

Les avis de Rome annoncent que l'Italie cherche à provoquer la réunion d'une conférence européenne qui aurait lieu à Rome pour traiter la question de l'Egypte, mais le succès de ces démarches est douteux.

La détente qui s'effectue entre les cabinets au sujet de l'Egypte produit une impression favorable.

ANGLETERRE

La reine d'Angleterre, en sa qualité d'impératrice des Indes, a nommé membre de l'ordre de l'Empire un Jésuite, le R. P. Lafon, ancien recteur du collège de St-François-Xavier à Calcutta.

Le R. P. Lafon, autre Jésuite, qui dirigeait à R. P. Lafon, autre Jésuite, qui dirigeait à l'école préparatoire de Sainte-Geneviève, se trouve aujourd'hui à la tête d'un grand établissement à Caenbry. Déjà 160 élèves français s'y trouvent réunis, et le nombre des demandes d'admission est tel, qu'il s'agit de construire les bâtiments pour au moins 1,000 élèves.

AUTRICHE-HONGRIE

On a reçu du commandant général de Séralévo les renseignements officiels suivants, qui portent la date du 11 :

Un détachement, parti de Foca pour faire une reconnaissance, a repoussé de 2 à 3,000 insurgés, qui occupaient deux sortes positions entre Dirie et Budan, et les a forcés à battre en retraite jusque dans les environs de Merzica. Les troupes n'ont eu le 9 et le 10 février que deux blessés. Une autre colonne, allant de Brusna à Cainica a rencontré une petite bande d'insurgés qui s'est enfuie en apercevant les troupes. Dans la partie supérieure de la vallée Yaleyica, les insurgés ont reçu, dans la nuit du 9 au 12, des renforts considérables, venant de Trescavica, de Planina et principalement du défilé de Marallo. Le 10, à 6 h. du matin, des bandes considérables sont descendues vers Tirnova des hauteurs situées au sud-ouest de cette place. Un bataillon et une compagnie sont sortis de Tirnova pour aller à leur rencontre et leur ont livré un combat qui a duré jusqu'à 1 h. 15 de l'après-midi. Le combat s'est terminé par la suite des insurgés qui se sont repliés sur Trescavica et Planina.

Les insurgés ont laissé sur le champ de bataille 20 morts.

Ils ont enlevé à peu près deux fois au-

tant de blessés. Les troupes autrichiennes ont eu 1 officier tué et 4 soldats blessés grièvement.

La Correspondance politique publie une

lettre de Mostar, en date du 6 courant, sui-

vant laquelle les autorités autrichiennes

constatent que le cordon de troupes monté-

négrines commence à déployer une activité

très correcte et très efficace, le long de la

frontière.

Une ordonnance, publiée par le gouver-

nement monténégrin, enjoint à ce cordon

de surveiller très sévèrement tous les pas-

sages. Toute connivence avec les insurgés

de la Crimée et de l'Herzégovine sera

punie, de même que le départ de volontai-

res, la fourniture d'armes, de munitions,

d'approvisionnements et l'assistance que

l'on prêterait éventuellement aux insurgés

fugitifs.

Un commandant monténégrin, qui avait

contrevenu à ces prescriptions, a été con-

damné à l'amende et à la prison.

D'après les avis de Pesth envoyés à la

Correspondance politique de Vienne, le dé-

mât Daniel Iranyi préparerait une motion

proposant l'introduction de la censure pour

les théâtres afin « d'empêcher la représentation de pièces frivoles d'origine française dans les théâtres hongrois. »

La Presse de Vienne annonce une prochaine déclaration du prince de Montenegro qui paraîtra dans le journal officiel, et d'après laquelle il fait à ses ministres un devoir d'observer la plus stricte neutralité, aussi longtemps que l'Autriche observe de la manière la plus amicale les principes internationaux. En même temps, le prince a ordonné de pourvoir aux besoins des fugitifs, frères innocents qui sont tombés dans la misère.

D'après le Standard, l'Autriche a renoncé à occuper le Montenegro, et elle négocie avec le prince Nicolas pour le passage éventuel de troupes autrichiennes sur son territoire.

Le Vaterland de Vienne donne des détails sur les nombreuses arrestations opérées à Léopol, Stanislaw, Kolomea, Chernowitz, etc., à la suite de la découverte de papiers des plus compromettants, chez un conseiller autrichien à Léopol, du nom de Dobranzki, de nationalité ruthène. Au dire des journaux de Vienne, on aurait découvert une vaste conspiration ruthène.

La police aurait été amenée à faire cette perquisition chez ce haut fonctionnaire, parce qu'elle avait eu des preuves que le fils du conseiller autrichien avait obtenu, au moyen de l'argent russe, l'entrée de toute une commune ruthène dans le giron de l'Église schismatique. Le fils Dobranzki serait, au dire du Vaterland, attaché à la chancellerie de M. Ignatiess à Saint-Pétersbourg.

ALLEMAGNE

Une bonne nouvelle nous arrive de Berlin. La commission du projet de loi politico-ecclesiastique a adopté le paragraphe de cette loi d'après lequel les évêques déposés, qui sont réintégrés dans leur charge par le roi, n'ont pas besoin d'être de nouveau reconnus par l'Etat. Ce vote est de bon augure pour les débats de l'Assemblée plénière. Les conservateurs semblent décidés en principe à soutenir les motions du centre. En général, l'humour du Landtag n'est pas très belliqueuse.

Un prince allemand souverain de l'Egypte! Tel est le plan que des journaux anglais ont voulu prêter à M. de Bismarck. D'après la *Saint James Gazette*, le chancelier aurait eu l'idée de séparer l'Egypte de la Turquie et de placer au Caire un monarque membre de l'une des familles princières d'Allemagne. La nouvelle est contremandée par les journaux allemands qui se demandent comment des nouvelles aussi dépourvues de vraisemblance trouvent encore des lecteurs.

TURQUIE

La Porte commence à prendre de très haut avec l'Angleterre. Elle vient, d'après une dépêche de Bucharest, d'envoyer des instructions à Musurus-Pacha, ambassadeur du sultan Abdul Hamid, près de la reine Victoria, pour obtenir l'expulsion de M. Mackenzie Wallace, correspondant du *Times* à Constantinople. Et pourquoi cette mesure rigoureuse? Par une raison bien simple : M. Wallace se serait rendu coupable de révélations sur les dessous qui ont motivé la mission d'Ali-Nizami-Pacha à Berlin, sur les projets panislamiques du sultan et sur les agissements des agents ottomans en Egypte.

C'est presque à ne pas croire ses yeux! Comme s'il n'était pas du devoir de la Porte de garder ses secrets et de celui du correspondant du *Times* de les révéler quand ils viennent à sa connaissance!.. Mais autre que les autres, compte que de Payerne à Fribourg l'inconscient des secondes avait fait faire à son binôme quatorze voyages de la poche à gilet à son nez. Pauvre nez!

Mama attendait le Rédacteur en chef à la gare de Fribourg et l'emmena dîner.

BIBLIOGRAPHIE

Le numéro du 7 février de la Revue géographique *l'Exploration* (264), contient le commencement d'un article sur l'expédition du capitaine Galliéni au Niger. Nous attirons l'attention des lecteurs sur cette série d'articles, véritable journal de voyage, rédigé par un témoin oculaire, et qui sera accompagné de cartes et de gravures originales. — On a dit que l'île de Chio allait disparaître, M. Heuriel combat cette assertion; nos lecteurs liront avec intérêt ce qu'il écrit à ce sujet. — Récentes et nombreuses nouvelles des malheureux naufragés de la *Jeanette*. — *L'Exploration* s'est fait un devoir de donner en *extenso* le compte-rendu de la dernière assemblée de la Société de géographie commerciale de Bordeaux; on le lira avec intérêt. — Les *Nouvelles de tous les points du globe* sont, comme de coutume, aussi nombreuses que variées.

Jeanne Chezard de Matel vivait au XVI^e siècle. Elle fut, par sa sublime contemplation, par ses vertus, par la fondation de l'Ordre du Verbe-Incarcé, par les prodiges de sa

AMÉRIQUE DU SUD

La population é

LA LIBERTÉ

vie, par ses écrits, une sœur des Thérèse de Jésus, des Jeanne de Chantal, des Marie de l'Incarnation, etc., et cependant, chose étonnante ! elle est très peu connue.

L'Ordre du Verbe Incarné, ressuscité de ses ruines depuis quelques années, est en possession de nombreux et importants manuscrits. Puisant à cette source, le Supérieur d'une de ses maisons, ancien professeur de rhétorique, et chargé d'un petit séminaire en renom, a travaillé pendant près de deux ans à mettre en lumière la gracieuse et émouvante figure de la Mère de Matel. Son ouvrage sera une révélation. Biographies édifiantes, vues splendides sur nos dogmes, nos mystères et nos saints, étude sur la vie religieuse, directions de piété, manifestations merveilleuses de l'esprit de Dieu dans uneâme d'élite, tels sont quelques-uns des trésors, sous les formes attrayantes de l'hagiographie moderne, offertes au lecteur intéressé, instruit et ému.

Destinant le profit de cette édition à une bonne œuvre, l'auteur s'est décidé à publier son travail par souscription. L'ouvrage intitulé : **La Révérende Mère Jeanne Chezard de Matel, sa vie, son esprit, ses œuvres, formera deux beaux et forts volumes in-8, et se vendra 10 francs, franco, payable seulement après réception.**

Les souscripteurs sont priés d'envoyer leur adresse très lisiblement écrite à **M^{me} la supérieure du couvent du Verbe Incarné, à Esvau (Creuse).**

Les souscriptions seront perçues sans frais pour les souscripteurs à domicile, après expédition des volumes. Il ne sera tiré que le nombre d'exemplaires souscrits.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

UN DRAME. — Un enfant a failli être dé-

voré à Précy-sous-Thil (Côte d'Or) par la lionne d'une ménagerie.

Le directeur de la ménagerie exhibait ses animaux. L'enceinte réservée aux spectateurs était séparée des cages par une forte chaîne tendue à soixante centimètres du sol, et éloignée d'un mètre cinquante des animaux ; deux gardiens et deux gendarmes surveillaient la représentation.

Tout à coup les spectateurs sont glacés d'effroi à la vue d'une lionne soulevant et attirant à elle un petit garçon qu'elle avait saisi avec ses griffes. Le gendarme Biliardey empoigne vivement le corps de l'enfant et essaie de l'arracher à l'étreinte du sauvage ; vaincu ! La tête du pauvre petit être a été fortement engagée entre les barreaux de la cage et on court le risque de le décapiter. Le courageux gendarme n'hésite pas un instant. Au mépris du danger qu'il va courir, il introduit son bras dans la cage, entre les pattes de la lionne, réussit à dégager

l'enfant, à l'attirer à lui, et le sauve ainsi d'une mort certaine. Mais en opérant le sauvetage, il a eu la main profondément blessée par les griffes de la lionne. Quant à l'enfant, âgé de onze ans, il a reçu quelque coup de griffe, qui ont produit des blessures peu graves et il en sera quitte pour la peine.

Petite poste.

M. J. P. à C. — Vous expédierons dans quelques jours le **Manuel de prières liturgiques pour les défunt**.

M. B. rév. curé V. (Valais). — Vous expédiez sous peu le solde de votre commande à la librairie.

M. P. rév. vicaire à S. — Les graduels et vêtements, édition de Dijon se vendent 5 fr. pièce.

M. SOUSSENS Rédacteur.

SUISSE
FRANCE, BELGIQUE
ALLEMAGNE,
ITALIE, ESPAGNE
ANGLETERRE
ETATS-UNIS

LES EXAMENS
DANS LE CHAMPIONNAT

Ecoles régionales

Le canton de ...
ver des échecs sur...
terrain de l'ins...
désire, il doit e...
dispensables. On...
plus la nécessité...
nales nous para...
c'est l'avis d'un...
d'Etat et d'école...
ne sont pas ass...
elles beaucoup p...
plus aux exigenc...
situation actuel.

Que la réalisati...
avons exposé...
qu'elle nécessite...
nous ne cherch...
mais si l'établiss...
scolaires peut r...
fédération, s'il...
bienfait de l'i...
large mesure, c...
ces difficultés.

Exammons...
des objections...
pas de soulèvement.

1^e Objection....
teront pas volo...
qui prolongero...
de fréquenter l...

Réponse. Bi...
astreints à fréq...
de 17 ans révolu...
ront exemptés, c...
ceux qui sont m...
dispensés. Par...
perspective d'y...
seront de zèle...
pour pouvoir c...
le plus tôt pos...
bien peu de je...
à l'école jusqu'

2^e Objection....
serez simplemen...
leur enlevant l...
époque fixée.

27 FEUILLE

PAPIERS PEINTS
POUR TAPISSEERIE
Dessein nouveau et de bon goût
Prix très avantageux
Papeterie Josué LABASTROU
rue de Lausanne 74, à Fribourg
Magasin au 1^{er} étage

Tourteaux
On offre quelques wagons tourteaux de...
bésame à bas prix. Offres sous les initiales
H 284 Y à Messieurs Haasenstein et
Vogler, à Fribourg. (97)

ANTOINE MOOSBRUGGER
confiseur
138 Rue de Lausanne 138
Se recommande à l'honorables
public. (98)

LA
FÉDÉRATION
Compagnie d'assurance sur la vie
A LUCERNE

Assurances pour la vie entière.
Assurances temporaires.
Assurances de survie.
Assurances mixtes.
Assurances à terme fixe.
Rentes viagères.
Caisse ecclésiastique.
Pour le canton de Fribourg les
affaires sont traitées par l'agent can-
tonal M. Pie Philippon, n° 13, Grand'
rue, Fribourg. (84)

PRIÈRES ET PAROLES
DU B. BENOIT-JOSEPH LABRE
5 cent. pièce, 50 cent. la douz., 2 fr. 50 c.
le cent.

MAXIMES ET SENTENCES
DU B. BENOIT-JOSEPH LABRE
5 cent. pièce, 50 cent. la douz. 2 fr. 50 c.
le cent.
Se vendent pour contribuer à couvrir
les frais de la Canonisation.

En vente à l'IMPIMERIE CATHOLIQUE

LA GRANDE ERREUR
DE NOS TEMPS

OU LE
LIBÉRALISME EXPLIQUÉ AUX FIDÈLES

Par demandes et par réponses.

Prix de 1 ex. fr. 0 15
12 14 40
50 5 —

Avec approbation de Mgr l'évêque de Namur.

Viennent de paraître

MEDITATIONS
SUR LA
PASSION DE N.-S. JESUS-CHRIST
pour le saint temps du Carême
par M^{me} EGÉE

Prix : 1 fr. 20

Le succès de ce petit volume que la librairie de l'Œuvre de Saint-Paul, 51, rue de Lille, vient de faire paraître est d'avance assuré. L'auteur nous fait connaître dans une courte préface, les raisons qui l'ont déterminé à écrire ces méditations dans une forme tout à fait nouvelle que beaucoup de personnes apprécieront et goûteront certainement. (Les âmes souvent distraites, trouveront dans chacun des versets de ces pages, une sorte de jalon, de point de repère qui les rappellera sans cesse à leur sujet et les aidera à se maintenir sans effort dans la voie méditative ; les âmes d'oraison, aimeront également un livre qui leur offrira non des méditations toutes faites, mais des sujets de méditations qu'elles pourront creuser et méditer elles-mêmes, selon leur genre de dévotion et la nature de leur esprit.)

La doctrine de ce petit livre est garantie par la précieuse approbation de deux Evêques : Monseigneur l'évêque d'Annecy et Monseigneur de Soissons ; c'est assez dire qu'elle ne laisse rien à désirer.

L'auteur annonce une série de méditations pour tous les temps de l'année liturgique ; nous espérons que le succès de ce premier volume l'encouragera à halter l'apparition de ceux qui doivent suivre et auxquels nous souhaiterons toute la réussite qu'ils méritent.

HOMÉLIES
AUX JEUNES
CATHOLIQUES-LIBÉRAUX
Par Mgr de SÉGUR
Prix : 50 cent.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse

LES PETITS BOLLANDISTES

VIE DES SAINTS

DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT

DES MARTYRS, DES PÈRES, DES AUTEURS SACRÉS ET ECCLESIASTIQUES, DES VÉNÉRABLES ET AUTRES PERSONNES MORTES EN OEUVRE DE SAINTÉTÉ

Notices sur les Congrégations et les Ordres religieux

Histoire des reliques, des pèlerinages, des dévotions populaires, des monuments dus à la piété depuis le commencement du monde jusqu'à aujourd'hui.

D'après le P. Giry, les GRANDS BOLLANDISTES, tous les recueils hagiographiques généraux, les hagiologies et les propres de chaque diocèse, tant de France que de l'étranger, et les travaux, soit archéologiques, soit hagiographiques les plus récents. Avec l'histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Vierge, des discours sur les mystères et les fêtes, une Année chrétienne, les Martyrologies romaines, français et de tous les ordres religieux, etc., des dissertations sur les calendriers ecclésiastiques et les martyrologies, un traité de la canonisation des saints, une histoire abrégée de la science hagiographique, une table alphabétique (française-latine) de tous les saints, une table topographique, une autre selon l'ordre chronologique, une autre de toutes les matières contenues dans l'ouvrage, destinées aux catéchistes, aux prédicateurs, etc. (Ces tables, très complètes, ont été entièrement refondues.)

Par Mgr Paul GUÉRIN, Camérier de Sa Sainteté Pie IX

SEPTIÈME ÉDITION, RENFERMANT UN TIERS DE MATIÈRES DE PLUS QUE LA PRÉCÉDENTE
17 beaux vol. in-4° roulis, contenant la matière de 35 vol. in-8° ordinaires
sur très beau papier vergé. — Prix 90 francs.

Cette 7^e édition, ouvrage entièrement neuf, se distingue des six éditions antérieures :

1^e Par le plan d'après lequel elle est conçue et dont les proportions atteignent au-delà de tout ce qui a été tenté jusqu'à nos jours sur cette matière, soit par les devanciers de l'auteur, soit par l'auteur lui-même dans ses éditions précédentes ; — 2^e par les matières qu'elle contient, l'auteur ayant su l'enrichir, au profit exclusif de l'hagiographie nationale, de plus de cinq mille vies, notices ou notes nouvelles. Extraites en parties du grand recueil des *Acta sanctorum* et de nombreuses monographies spéciales très détaillées, elles sont comme la fleur de ces ouvrages précieux que leur prix éloigne de la plupart des bibliothèques ; déduites pour l'autre partie, de renseignements personnels, elles constituent toute une vaste galerie de documents entièrement inédits, envoyés à l'auteur par voie de correspondance et au prix de sacrifices et de démarches sans nombre de tous les points de l'univers catholique ; — 3^e par la rédaction, qui est celle d'un auteur aidé par l'intelligente collaboration d'un grand nombre d'hommes éminents dans la science hagiographique ; 4^e par la correction scrupuleuse dont elle a été l'objet, et que l'on pourrait appeler officielle, puisque, pour cette édition définitive, des mesures efficaces ont été prises, toutes dispenses qu'elles étaient, pour que chaque diocèse revête sa propre histoire, par l'intermédiaire d'ecclésiastiques que leurs études rendaient le plus aptes à ce travail.

Exécutée dans ces conditions nouvelles, cette 7^e édition a été honorée d'un brevet du Souverain Pontife Pie IX, en date du 19 juin 1874, et des approbations d'un grand nombre d'archevêques et évêques : de Mgr Guibert, de Paris ; de Mgr Donnet, de Bordeaux ; de Mgr Guerrin de Langres ; de Mgr Foulon, de Nancy ; de Mgr Boudinet, d'Amiens ; de Mgr Pie, de Poitiers, etc., etc.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

VIE DE LA SŒUR SAINT-PIERRE
CARMELITE DE TOURS
ÉCRITE PAR ELLE-MÊME

mise en ordre et complétée à l'aide de ses lettres et des annales de son monastère, par M. l'abbé Janvier, doyen du chapitre de l'église métropolitaine de Tours, directeur des prêtres de la Sainte-Face.

Avec approbation de Mgr l'archevêque de Tours. Prix 3 fr. 50.

BOURSE DE PARIS

13 Févr.	AB COMPTANT	11 Févr.
100 —	Consolidées	100 21
82 32	9 0/0 Français	82
525	5 0/0 id.	525
114 50	5 0/0 id.	114 50
132 50	Or à New-York	132 50

A TERMÉ

8 0/0 Francais	62 1/2
5 0/0 Italien	84 25
8 0/0 Anglais	100 23
5 0/0 Turc	11 23
4 0/0 Russie 1 877	—
4 0/0 Autrichien	—
Banque de Paris	1025
Crédit Lyonnais	725
Mobilier français	575
742 50	—
575	—
1465	—
Credit foncier	1465
Mobilier Espagnol	640
Autrichiens	755
760	—
1550	—
Gaz Parisien	1510
Suez	2025

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERMÉ	DEMANDE	OFFRE	ACTION	COMPTANT	TERMÉ	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	84 1/4	—	84	84 1/2	Suisse-Occidentale	140	—	137	138